

Zeitschrift: Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde

Herausgeber: Historische und Antiquarische Gesellschaft zu Basel

Band: 11 (1912)

Artikel: Aus den Papieren des Samuel Ryhiner

Autor: [s.n.]

Kapitel: Brief Nr. 71 - 80

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la semaine le Premier-Consul ait définitivement prononcé.

J'ai eû bien du plaisir à revoir le général Férido¹⁾; c'est toujours le même homme, brave, loyal et habile militaire.

Je n'ai pas eû moins de plaisir à faire la connaissance du général Serras²⁾ dont l'arrivée à Zurich procura à mon fils sa liberté³⁾ et qui l'accueillit ensuite avec amitié.

Salut et considération

Pierre Ochs.

71. P. Ochs an S. Ryhiner.

Citoyen Préfet,

Paris ce 10 février 1803.

Notre sort n'est point encore décidé. En attendant les commissaires travaillent et reçoivent encore des nottes. Ils corrigent aussi des épreuves de ce qui doit être publié par le moyen de l'impression.

Nous n'aurons rien du Frickthal, lequel sera réuni tout entier à l'Argovie. J'ai dit à ce sujet que cela nous étoit

¹⁾ Pierre M. Barthelemy de Ferino 1747—1816, geb. in Caravaggio in der Lombardie, Sohn eines österreichischen Unteroffiziers vom Regiment Bender, in welchem er selbst diente, desertierte 1789 in französische Dienste und avancierte rasch, wurde 1794 Brigadegeneral, 1795 Divisionär, wurde, aber nur auf kurze Zeit, wegen seiner strengen Disziplin abgesetzt. Er diente dann unter Moreau und kommandierte 1796/97 in Hüningen. 1805 wurde er Senator. (Biographie Universelle.)

²⁾ Der französische Brigadegeneral Seras kommandierte einen Teil der Truppen, die im Oktober 1802 in die Schweiz eingerückt waren; er war am 3. Januar 1803 von Luzern nach Paris abgereist (Strickler IX, p. 1099, sub 4). Näheres konnten wir über ihn nicht finden.

³⁾ Pierre Albert Ochs, 1780—1816, ältester Sohn des Peter, war Quartiermeister bei den helvetischen reitenden Jägern und war am 23. Sept. mit der aus Luzern sich zurückziehenden helvetischen Garnison in Burgdorf von General Aufdermauer zum Kriegsgefangenen gemacht worden; er kam nach Glarus. Der Einmarsch der Franzosen in Zürich am 29. Oktober unter General Serras und dessen Vorrücken in die innere Schweiz veranlassten die Freilassung der Gefangenen. (Gütige Mitteilung des Herrn Ed. His-Schlumberger nach den Aufzeichnungen seines Urgrossvaters Peter Ochs; ferner Strickler IV, p. 204; IX, p. 1475). Bei Anlass seines Eintrittes in die stehenden helvetischen Truppen schrieb Alt-Seckelmeister C. A. v. Frischling v. Bern an Alt-Bürgermeister P. Burckhardt von Basel unterm 23. Januar 1799: „... j'ai su que le fils du Directeur Ochs y était (nämlich in der helvetischen Legion); les Français disent qu'il n'a pas d'esprit, que c'est une cruche“ (Manuskript Privatbesitz).

fort indifférent, du moment que ce petit pays devenoit suisse et que l'acte fédéral stipuloit une libre circulation des productions de la nature et de l'industrie.¹⁾

Nos affaires se termineront par 4 actes différents: celui des organisations cantonales, celui du pacte fédéral, celui de l'acquittement des dettes et celui d'un oubli général de tout ce qui s'est passé depuis la révolution. Il y aura d'ailleurs un préambule dont vous sentez bien que le contenu sera murement pesé et bien stilisé.

On parle de nouveau d'élections qui se feront ici. On croit que le Premier-Consul nommera les Petits Conseils des cantons et la première Diette. Je ne doute point

¹⁾ Die Basler gaben sich in Paris für die Annexion des Fricktales, die noch im Jahre 1797 zum Vorwände für die Reise des Peter Ochs nach Paris diente, wenig Mühe. Bonapartes Absicht war, das Ländchen zwischen den Kantonen Aargau und Basel zu teilen, wobei letzteres das untere Gebiet mit Rheinfelden bis Stein erhalten hätte. Nach Schröter (*Die Fricktaler Deputierten auf der Konsulta*. Neue Zürcher Zeitung 1895, Nummern 41, 48, 55), wäre man in Basel geneigt gewesen, das ganze Fricktal oder nur einen Teil desselben aus Bonapartes Händen zu empfangen; Sarasin war wie Ochs im Gegenteil der Annexion abhold; er schrieb am 13. Januar 1803 an Christoph Burckhardt im Sägerhof, Statthalter der Munizipalität, seinen Hauptkorrespondenten: „. . . J'ai obtenu que le Fricktal ne sera pas morcelé: il restera uni et sera joint à l'Argovie qui en sont très mécontant; nous aurions fait une mauvaise acquisition si j'avois insisté à cette réunion avec notre canton.“ (*Diarium et epistolae Sarasini Consulis 14. November 1802 — 20. Februar 1803. Manuskript Privatbesitz.*) Die Aargauer und ihr Vertreter Stapfer erschnten das Geschenk auch nicht und zwar einmal, weil sie ein Ueberwiegen der Katholiken (mit Baden und Freiamt) in ihrem Kanton befürchteten — man darf wohl annehmen, dass auch bei den Basler Vertretern religiöspolitische Bedenken eine Rolle spielten — und zweitens, weil sie argwohnten, im Falle der Annexion könnten andere Gebietsteile ihres Kantons an Bern zurückgestattet werden müssen. Die Fricktaler selbst endlich, die am liebsten einen Kanton für sich gebildet hätten, wehrten sich des entschiedensten gegen eine Teilung; sie wollten noch lieber Aargauer als Basler werden und zwar, gerade weil der Aargau schon teilweise katholisch war, dann, weil sie die Hegemonie der Stadt befürchteten und endlich weil Rheinfelden die Gefahr voraussah, es könnte eventuell einfach im Bezirke Liestal aufgehen. Die Solothurner versuchten, doch ohne Erfolg, aus dieser Lage für sich einen Gewinn zu ziehen und das Fricktal an ihren Kanton zu gliedern. Bekanntlich wurde zum Schluss das ganze Fricktal dem Kanton Aargau, welcher dagegen die Gemeinden Schlieren und Dietikon den Zürchern überlassen musste, zugeteilt (s. Schröter cit., Strickler IX, p. 958, 961, 1029).

que Mr D'Affry ne soit le premier Landamme du nouveau régime.¹⁾

La conférence dont je vous parlai dernièrement n'a point eû pour objet un plan de mise en activité des constitutions.²⁾ Tant qu'on ne nous demandera pas notre opinion là-dessus, il y auroit de l'imprudence à en parler.

Salut et considération

Pierre Ochs.

Demain les députés patriotes dinent ensemble.

J'ai reçû, bien conditionné, l'envoi des C^{ns} F. et F.³⁾ mais par hazard, parcequ'on avoit mis sur l'adresse: Fauxbourg St Germain au lieu de: rue du Fauxbourg Honoré.

72. P. Ochs an S. Ryhiner.

Citoyen Préfet,

(Paris, 12 février 1803.)⁴⁾

Rien de nouveau.

Notre diner patriotique n'a point eû lieu hier à cause d'une conférence que les députés des nouveaux cantons ont eue relativement au droit de bourgeoisie.

Je viens de recevoir la lettre du 5 février du citoyen commandant;⁵⁾ elle étoit couverte de renvois d'un bureau à l'autre, parce qu'il avoit mis faubourg St Germain au lieu de

¹⁾ Bonaparte begnügte sich damit, d'Affry als ersten Landammann der Schweiz zu bezeichnen und die Präsidenten der kantonalen provisorischen Regierungskommissionen zu ernennen, während zu diesen Kommissionen selbst die Vorschläge von den Abgeordneten beider Parteien gemacht wurden. Doch entschied Bonaparte in den Fällen, wo keine Einigung zu Stande kam. (Vgl. Anm. 2, p. 184 und Anm. 1, p. 196.) In die Wahlen der Tagsatzung und der kantonalen Kleinen Räte griff Bonaparte nicht ein.

²⁾ Siehe oben Brief vom 2. Februar, Abs. 1.

³⁾ Von diesen beiden F. ist der eine jedenfalls Remigius Frey, Platzkommandant von Basel (s. den folgenden undatierten Brief), der andere vielleicht Johann Faesch, gewesener Unterstatthalter von Basel, seit dem 22. Mai 1802 Mitglied des Distriktsgerichtes. (St.-Arch. Basel: Räte und Beamte H. 3. Journal des Regierungs-Statthalters 28. Mai 1802). Vgl. Anm. 2, p. 74.

⁴⁾ Das Datum dieses Schreibens lässt sich im Zusammenhang mit dem vorhergehenden vom 10. Februar feststellen; in letzterem wird das gemeinsame Mahl der Patrioten auf den folgenden Tag, 11. Februar, in Aussicht gestellt; jetzt schreibt Ochs, das Diner habe am vorhergehenden Tage nicht stattgefunden, also ist dieser Brief vom 12. Februar 1803.

⁵⁾ Remigius Frey, Platzkommandant von Basel.

faubourg Honoré.¹⁾ — A l'instant on me remet une lettre de lui du 7. Je le remercie de tous les détails qu'elle contient; j'en ferai usage.

Je vois bien qu'il faut renoncer à l'acte d'inauguration. Nous le ferons donc sub camino et en dresserons procès verbal pour des temps plus heureux, temps de calme où le parti anglois n'osera plus lever la tête.²⁾

Salut et considération.

Pierre Ochs.

Je prie qu'on m'écrive chaque courrier, d'autant que je resterai huit jours ici après la dernière séance et que celle-ci n'a point encore été annoncée.³⁾

73. P. Ochs an S. Ryhiner.

Citoyen Préfet.

Paris ce 16 février 1803.

Je ne vous écris que pour vous dire qu'il n'y a rien de nouveau. On assure que samedi sera le jour décisif,⁴⁾ mais j'ai peine à le croire, s'il est vrai que le même secrétaire doit copier sur beau parchemin le pacte fédéral, les 19 constitutions cantonales, l'acte relatif au payement des dettes et l'acte d'amnistie et puis faire relier ces 22 pièces en beau velours avec cordons d'or etc.

On dit que, de ces 22 pièces, 3 seront remises soit aux députés du sénat soit au Landamme à nommer ici et que les 19 autres seront remises aux députés des diettes cantonales et, à leur défaut, aux députés de la commune principale.⁵⁾

Salut et considération.

Pierre Ochs.

¹⁾ Siehe Anm. 3, p. 194.

²⁾ Ochs hatte offenbar einen feierlichen Akt zum Anlass der Einführung der Mediations-Verfassung in Basel geplant und wird von Ryhiner eine abwartende Antwort erhalten haben. Unter der englischen Partei sind natürlich die Föderalisten und Reaktionären zu verstehen.

³⁾ Die Abschiedsaudienz fand am 21. Februar statt; der letzte vorhandene Brief des P. Ochs an Ryhiner aus Paris ist vom 22. datiert (s. unten).

⁴⁾ Der entscheidende Tag, an welchem die Mediationsakte übergeben wurde, war Samstag der 19. Februar 1803.

⁵⁾ Das Original der Mediationsakte (Bundesakte, Kantonsverfassungen etc.) wurde dem Landammann d'Affry übergeben (Strickler IX, p. 1028, sub 1)

74. P. Ochs an S. Ryhiner.

Citoyen Préfet.

Paris ce 18 février 1803.

Nous aurons aujourd'hui à deux heures une séance générale;¹⁾ j'en reçus hier au soir la lettre de convocation de la part des 4 sénateurs-commissaires; les uns assurent que ce sera la dernière, les autres croient qu'il y en aura une lundi de congé.²⁾ Je partirai au premier jour aussitôt après que j'aurai pu envoier à mes commettants³⁾ un imprimé des actes de médiation.

Il y a eu hier chez le Premier-Consul une conférence entre lui et les 4 sénateurs-commissaires relative aux commissions cantonales et à la commission de liquidation de la dette publique.⁴⁾ Les 2 commissions helvétiques avoient remis leurs listes de nomination; elles se sont accordées pour plusieurs cantons, p. ex. elles ont proposé pour notre canton, vous, Citoyen Préfet, et les citoyens Schmid, Stöhlin, Schaefer, Gemuseus et Stehelin (l'ancien trésorier). Il y a apparence que le septième, nommé par le Premier-Consul, est le Cⁿ Sarrasin⁵⁾. Quant aux cantons au sujet desquels

und befindet sich als Pergamentdruck im Bundesarchiv (s. Repertorium der Abschiede 1803 — 1813, p. 494); die einzelnen Kantone erhielten das Original ihrer Verfassungen nicht, sondern Druckexemplare der ganzen Akte sollten jedem Abgeordneten übergeben werden (Strickler IX, p. 1032, sub 13). Im Basler Staatsarchiv befindet sich ein offenbar in Paris gedrucktes und schön gebundenes französisches Exemplar mit einer Dedikation von Bürgermeister J. H. Wieland und die von Landammann d'Affry beglaubigte deutsche Uebersetzung.

¹⁾ Die Sitzung der Konsulta, in welcher die Mediationsakte übergeben werden sollte, war zuerst auf den 18. Februar anberaumt worden, wurde dann aber kurz vor dem Zusammentritt auf den folgenden Tag verschoben, weil die Originalurkunde noch nicht fertig war. (Strickler IX, p. 1031, sub 8.)

²⁾ Am 21. Februar fand die Abschiedsaudienz der Konsulta beim Ersten Konsul statt.

³⁾ Siehe Anm. I, p. 175.

⁴⁾ Siehe Anm. I, p. 198.

⁵⁾ Für Basel wurde die Kommission bestellt aus: B. Sarasin, Präsident, vom Ersten Konsul ernannt, J. H. Wieland, helvetischer Senator, Orismüller J. J. Schäfer, Mitglied der Verwaltungskammer, J. J. Schmid, helvetischer Kriegsminister, diese drei von der patriotischen Partei vorgeschlagen; von den Föderalisten waren empfohlen worden: Alt-Dreierherr J. Rud. Stähelin, Leonhard Heusler, Mitglied des Kantonsgerichts, und Alt-Deputat Hieronymus

les 10¹⁾) n'ont pas pu s'accorder, chaque commission a remis sa liste particulière. J'oubliois de vous parler de l'Argovie; les 10 avaient proposé Rengger, Rothpletz, Frédéric de Lauffenbourg et trois autres dont j'ai oublié les noms; le premier-Consul a nommé pour le septième le Landamme Dolder.²⁾

Gemuseus. (Art. 5 der Uebergangsbestimmungen der Mediationsakte.) Aus Sarasins Korrespondenz von Paris aus, wo er an der Konsulta teilnahm (Diarium et epistolae Sarasini Consulis. Paris 14. November 1802 bis 20. Februar 1803; Manuskript Privatbesitz), erhellt, dass verschiedene andere Vorschläge gemacht wurden. In einem Briefe vom 14. Februar 1803 an Christoph Burckhardt im Sägerhof, Statthalter der Municipalität, hatte er als „proposés par le comité“ angegeben: „Stehelin, trésorier, Député Gemuseus, Stehlin administrateur, Sarasin ou, s'il ne veut accepter, Legrand, Rihiner préfet, Schaefer administrateur.“ Er schreibt weiter: „ceux que j'ai proposé étaient les deux bourguemaîtres, le conseiller Heusler, Gemuseus, Stehelin trésorier et Stehlin administrateur, Zäslin, Schäfer, La Roche fils, Kern, Bourcard président.“ Am 17. Februar schrieb Sarasin an die französischen Kommissäre zu den Mediationsverhandlungen: „Je prie Messieurs les Sénateurs de vouloir bien prendre en considération les trois sujets de la ville de Bâle proposés pour le comité provisoire dont j'ai remis la liste à la commission des cinq, savoir les citoyens Stehelin ancien Trésorier, Gemuseus et Heusler et que je n'aie aucune exception à faire contre les trois que l'autre partie propose.“ An obigen Ch. Burckhardt berichtet er unterm 18. Februar: „. . . La commission de 10 des deux partis avoit le 13 travaillé ensemble; chaque partie a proposé 3 membres sur la liste qu'on a donné; après il travaillèrent avec les commissaires français et les derniers avec le Consul. Le 14 à midi ils s'assemblèrent derechef et alors la commission de notre part proposa Stehelin, Gemuseus et Heusler; les cinq de l'autre partie Stehelin, Schäfer, Rihiner ou Wieland, et Stapfer, un des plus zélé et unitaire parce qu'il perd une place de 30.000 francs, a encore proposé Smid Sarasin, président, Rod. Stehelin, ancien trésorier, Wieland, sénateur, Smid, Rihiner, préfet, Stehlin, de l'administration, Schäfer, de l'administration“ Nicht ohne Genugtuung teilt endlich Sarasin unterm 20. Februar an Chr. Burckhardt die definitive Liste mit, in welcher alle seine drei Kandidaten figurieren, während Samuel Ryhiner und J. G. Stehlin vom Ersten Konsul von der vorgehenden Liste gestrichen worden sind: „. . . . Le Consul, sur la présentation des commissaires pour le comité, a trouvé bon d'en retrancher deux et d'y mettre deux autres (nämlich Heusler und Gemuseus) tout cela s'est opéré sans le secours de ce liquide alchymiste dont vous avez parlé (es kann hiemit nur Peter Ochs gemeint sein)“

¹⁾ Die 10 Delegierten der Konsulta, 5 Unitarier und 5 Föderalisten.

²⁾ Die Mitglieder der aargauischen Regierungskommission waren: Joh. Rud. Dolder, bisheriger Landammann der Schweiz, Präsident, Dr. Alb. Rengger, Exminister, Joh. Heinr. Rothpletz, Exminister, Joseph Friedrich, Abgeordneter

Il me tardé de pouvoir vous envoyer le pacte fédéral et la constitution de notre Canton; si l'on n'y a rien changé, vous serez sûrement content.

Salut et considération.

Pierre Ochs.

75. P. Ochs an S. Ryhiner.

Citoyen Préfet,

(Paris, 19 février 1803.)¹⁾

La lettre ci-jointe devoit partir avant-hier, mais une visite m'empêcha de la fermer et, ensuite, mon messager se trouva sorti. Ce messager est cause que quelquefois mes lettres sont retardées; quoique payé pour aller au bureau principal, il trouve plus commode de jeter mes lettres dans la petite boîte au coin de la rue.

Le général Serras²⁾ doit être parti hier. Il me l'assura du moins avant hier. On suppose, avec vraisemblance, qu'il part muni des instructions nécessaires pour la mise en activité de ce qui va être solennellement promulgué. Je pense que cette promulgation n'aura lieu ici que lorsqu'il aura pu être arrivé en Suisse et s'y être concerté avec le général Ney³⁾. Il est même à supposer qu'on lui enverra, par un courrier extraordinaire, des exemplaires imprimés de tout, ensorte que vous saurez plutôt par lui que par nous députés ce qui aura été définitivement arrêté.

Avant-hier au soir à 10 heures les 4 sénateurs-commissaires eurent une conférence avec le Premier Consul. Voici ce que j'ai pu en retenir de ce qu'on m'a dit à l'oreille et comme en passant: 1^o Le 1^r Consul nommera ici le Landamme; ce sera M^r d'Affry. Il aura à sa disposition toutes des Fricktals zur Konsulta, Dr. Franz Seb. Dorer, von Baden, Sam. Ringier-Seelmatter, von Zofingen, und Peter Suter, von Zofingen, Mitglied der Konsulta (Strickler IX, p. 1030, sub 4).

¹⁾ Dieser Brief muss am 19. Februar geschrieben worden sein, da er die Konferenz der vier Senatoren mit dem Ersten Konsul als „vorgestern“ eingetreten angibt und im Briefe Nr. 74 vom 18. Februar diese Konferenz auf „gestern“ angesetzt wird.

²⁾ Siehe Anm. 2, p. 192.

³⁾ General Michel Ney war Gesandter und zugleich Oberkommandierender der französischen Truppen in der Schweiz.

les troupes françaises pour maintenir l'ordre et appuyer la mise en activité des constitutions particulières et générale.¹⁾ 2º On nommera pour chaque canton une commission de sept membres qui sera chargée de mettre en activité la constitution cantonale.²⁾ Ces commissions devront avoir achevé leurs travaux de manière que la 1^{re} Diette pourra se réunir le 1^r juin à Fribourg³⁾ et y travailler là à tout ce qui sera nécessaire pour compléter l'organisation générale. 3º Ces commissions cantonales seront nommées ici; des sept membres qui doivent les composer, le Premier-Consul en nommera un; les six autres seront nommés par les deux députations réunies, savoir les 5 patriotes et les 5 aristocrates désignés dans la séance dont je vous parlai dans le temps. J'ignore ce qu'on fera si ces deux députations ne s'accordent pas.⁴⁾ — Voilà ce que j'ai pu saisir à la hâte et à la dérobée, sans garantir que ce plan n'éprouve encore des changemens. — Salut et considération.

Pierre Ochs.

Communiquez s. v. p. cette lettre à mon beau frère Jean-Jacques⁵⁾ ainsi qu'à nos amis.

76. P. Ochs an S. Ryhiner.

Citoyen Préfet,

Paris ce 19 février 1803.

Je ne vous écris que pour vous dire qu'il n'y a rien de nouveau.

Les députés patriotes se réunissent aujourd'hui pour délibérer sur un plan relatif à la mise en activité des constitutions générale et cantonales; c'est un sujet hérissé

¹⁾ Artikel 2 der Uebergangsbestimmungen der Mediationsakte; vgl. Tillier: Helvetik 3, p. 358.

²⁾ Artikel 4 der Uebergangsbestimmungen der Mediationsakte.

³⁾ Laut Artikel 10 der Uebergangsbestimmungen der Mediationsakte sollte auf den 1. Juni 1803 jeder Kanton seine Abgeordneten zur Tagsatzung ernannt und ihre Instruktionen abgefasst haben; der Zusammentritt der Tagsatzung aber war erst auf den 1. Juli festgesetzt.

⁴⁾ Siehe Anm. 5, p. 196.

⁵⁾ J. J. Vischer-Stähelin, 1803 Appellationsrat, später Ratsherr, Bruder der Frau Ochs.

de difficultés; j'ignore moi même encore quelle opinion j'émettrai à ce sujet.

Les retards qui ont lieu font naître dans les sociétés des oisifs chaque jour quelque nouvelle conjecture; ils me semblent au contraire tout naturels: les députés ont fait des observations et l'importance de l'objet qui nous a amenés exige que les commissaires les examinent et que le Consul prenne au moins connaissance de leur rapport avant de décider définitivement.¹⁾ J'ai aussi crû devoir remettre une note particulière sur deux articles.²⁾

Salut et considération.

Pierre Ochs.

Le général An-der-Matt³⁾ est parti hier avec son compagnon Kayser⁴⁾, ancien secrétaire de préfecture. Pestalozzi⁵⁾ est parti la semaine dernière. Je crois que Kuhn⁶⁾ et Koch⁷⁾ sont encore ici. Du moins ils y étaient il y a 4 jours. Zuber⁸⁾ est aussi parti. Il fait très froid et l'on ne voit que neige. La lettre de nos campagnards⁹⁾ a été remise dans le temps

¹⁾ Am gleichen Tage fand die feierliche Uebergabe der Mediationsakten statt.

²⁾ Ochs hatte beim Titel des Mediationsprojektes, der den Vorort betraf, zum § 1 (Art. 13 der Mediationsakte) vorgeschlagen: da das Vorrecht der sechs Vorortskantone, den Landammann zu ernennen, ungerecht erscheine, einen Zusatz einzufügen, wonach jeder Bürger in zwei Kantonen heimatberechtigt sein könne; er solle zwar nur an seinem Wohnort stimmen, am zweiten Heimatort aber wählbar sein, im Falle seiner Erwählung hingegen dorthin ziehen müssen. Zu § 2 (Art. 14 der Mediationsakte) schlug Ochs vor, der Landammann solle für die Tagsatzungen einen andern Versammlungsort als die Vorortshauptstadt bestimmen können; dies sollten auch einige Kantone für ausserordentliche Tagsatzungen verlangen dürfen. (Dunant, p. 649, Nr. 1670.)

³⁾ Senator Joseph Leonz Andermatt, von Baar, gewesener helvetischer General, Abgeordneter von Zug zur Konsulta. (Strickler IX, p. 880.)

⁴⁾ Ludwig Kaiser, von Stans, gewesener Distriktstatthalter, Abgeordneter von Unterwalden (ibid.).

⁵⁾ Joh. Heinrich Pestalozzi, von Zürich, der bekannte Schulmann, Abgeordneter von Zürich und Burgdorf (ibid.).

⁶⁾ Bernh. Friedrich Kuhn, von Bern, war Gesetzgeber und Justizminister, Abgeordneter von Bern (ibid. p. 879).

⁷⁾ Karl Koch, von Thun, war Gesetzgeber, Abgeordneter von Bern (ibid.).

⁸⁾ Joseph Zuber, von Herisau, Ober-Einnehmer, Abgeordneter für zwei Gemeinden des Aargaus (ibid.).

⁹⁾ Siehe oben P. S. zum Brief vom 19. Januar.

non au cit. président Barthélémy¹⁾ ni au citoyen sénateur Röderer²⁾ qui a notre Canton dans son département, mais au cit. sénateur Déméunier³⁾ avec lequel le citoyen Stapfer est, en vertu de sa mission d'Argovie et de Turgovie,⁴⁾ en conférences habituelles.

77. P. Ochs an S. Ryhiner.

Paris ce 22 février 1803.⁵⁾

Citoyen Préfet,

Notre mission est finie. Nous reçumes hier du Premier-Consul notre audience de congé; le plus beau soleil éclairoit cette intéressante solemnité. Puissent les Suisses profiter des sages leçons qu'il nous donna! „Sa médiation, dit-il, a été la seule planche de salut qui nous restât. Si celle-ci venait à manquer, nous perdriions notre indépendance.“ Le citoyen d'Affry⁶⁾ lui a adressé un très bon discours. Je voudrais qu'il eût aussi exprimé notre reconnaissance pour la liberté illimitée dont nous avons joui dans l'émission de nos opinions; on ne peut pas trop le publier. Nous avons été cent fois plus libres que nous l'eussions été dans tout endroit quelconque de la Suisse.⁷⁾ Après le discours du citoyen d'Affry et la reponse du Premier-Consul, celui-ci s'avanza vers les députés et fit trois fois le tour du triple demi-cercle que nous formions jusqu'à ce que nous lui eussions été tous

¹⁾ Der französische Senator François Barthélemy, früherer Botschafter in der Schweiz, war Präsident der Kommission für die schweizerischen Angelegenheiten.

²⁾ Siehe Anm. I, p. 181.

³⁾ Der französische Senator und Kommissär für die Mediationsarbeit Jean Nicolas Déméunier hatte sich speziell mit den demokratischen und den neuen Kantonen abzugeben. (Oechsli I, p. 430.)

⁴⁾ Philipp Albert Stapfer, von Brugg und Bern, der helvetische Gesandte in Paris, war zugleich von Aargau und Thurgau zur Konsulta abgeordnet worden. (Strickler IX, p. 879 und 880.)

⁵⁾ Eine Kopie dieses Schreibens befindet sich im St.-Arch. Basel: Vaterl. Bibl. O. 27: Einzelnes zur Basler Geschichte 1798—1815, und ist schon benutzt worden, z. B. von H. Buser: „Basel während der ersten Jahre der Mediation“, Neujahrsblatt 1903, p. 7.

⁶⁾ Graf Louis Aug. d'Affry, der neuernannte Landammann der Schweiz.

⁷⁾ Vgl. Buser, Basler Neujahrsblatt 1903, p. 7.

présentés par l'un ou l'autre des sénateurs commissaires qui l'accompagnoient. Je ne sache aucun député auquel il n'ait dit quelque chose.¹⁾ Il a parlé avec affection et intérêt aux citoyens Pfenninger²⁾ et Kunz³⁾. Il en est d'autres auxquels il a donné de bien sages avis sur la politique de la Suisse et d'autres auxquels il a présenté et développé des motifs puissans à favoriser le nouvel ordre de choses.

Le supplément au Moniteur de dimanche contenant l'acte de médiation n'a paru que hier. Vous le recevrez en même temps que cette lettre. Je vous mandai dernièrement que le citoyen Heusler ne seroit pas de la commission de liquidation, mais j'oubliai d'ajouter qu'il seroit de celle d'organisation et qu'il avait été substitué au citoyen Stöhl⁴⁾. Plusieurs seront peut-être alarmés de ne trouver dans cette commission qu'un campagnard et d'y compter quatre membres de l'ancien Petit Conseil.⁵⁾ Je vous prie, Citoyen Préfet, de vouloir bien tranquilliser ceux qui s'allarmeroient à ce sujet. D'abord cette commission n'est point chargée de faire des

¹⁾ Bei diesem Anlasse soll bekanntlich Bonaparte an Ochs die Worte gerichtet haben: „La révolution est finie, Monsieur Ochs“. Der gegenwärtige Brief spricht für die Echtheit dieser Ueberlieferung; Bonaparte sprach mit jedem Abgeordneten, also auch mit Ochs; hätte er diesem etwas angenehmes oder schmeichelhaftes gesagt, so hätte Ochs nicht ermangelt den Ausdruck hervorzuheben. (Vgl. die übereinstimmende Beschreibung bei C. von Muralt: „Hans von Reinhard“, p. 146 und Anm. 5.)

²⁾ Joh. Kaspar Pfenninger, von Stäfa, gewesener helvetischer Regierungs-Statthalter von Zürich und Abgeordneter etlicher Distrikte dieses Kantons zur Konsulta. (Strickler IX, p. 880.)

³⁾ Peter Kunz, von Ersigen, Abgeordneter für etliche Landgemeinden des Kantons Bern (ibid. p. 879).

⁴⁾ Siehe Aum. 5, p. 196. Die Liquidationskommission bestand aus Stapfer als Präsident, Raemy, Sulzer und L. Meyer (s. Kaiser: „Repertorium der Abschiede“ 1803—1813, p. 230, Anm.) Heusler wurde im folgenden Juni, infolge von Stapfers Demission, von Landammann d'Affry in die Liquidationskommission berufen. (Strickler IX, p. 1388, Nr. 626; p. 1389, Nr. 629.) Er war von Anfang an von den Föderalisten für diese Kommission vorgeschlagen worden (s. C. von Muralt: „Hans von Reinhard“, p. 142, Anm. 6).

⁵⁾ Siehe Anm. 5, p. 196. Die vier ehemaligen Ratsherren waren: Bernhard Sarasin, Dreierherr J. Rud. Stähelin, Deputat Hier. Gemuseus und Leonhard Heusler-Mitz; der Landschäftler war der Orismüller J. J. Schäfer von Seltisberg, bisher Mitglied der helvetischen Verwaltungskammer des Kantons Basel. (Siehe Anm. 5, p. 196.)

élections, ni encore moins de changer la constitution; ensuite son honneur est intéressé à répondre à la confiance du Premier-Consul qui ne veut ni faction, ni esprit de partialité; enfin elle dépend du citoyen Landamme, auquel le Premier Consul a fortement recommandé de faire mettre fin aux tentatives des factions.

J'ai encore une autre prière à vous faire. La constitution du canton donne à la campagne plus d'avantages que je ne lui en donnois dans le plan que je remis aux citoyens sénateurs commissaires au premier mois de notre séjour ici. Calculez les chances, et vous trouverez que, si la campagne abusoit du droit d'élection, il pourroit arriver que la ville n'auroit que 15 députés parmi les 135 du Grand Conseil du sein duquel doivent être tirés les 25 du Petit-Conseil et les 13 du tribunal d'appel.¹⁾ Un pareil abus auroit des suites funestes; prévenez en tous les amis des campagnards. Ces premières élections prouveront si ceux-ci vouloient l'égalité pour n'être pas opprimés ou s'ils la vouloient pour opprimer les autres et être eux mêmes mal gouvernés. Je crains surtout que l'envie d'obtenir le rachat de la dime à quelques pour cent meilleur marché qu'il ne seroit juste ne les porte à faire de mauvaises élections et ne les avilisse par conséquent aux yeux de leur médiateur et protecteur. Il ne verroit alors en eux, et avec raison, que des gens insatiables qui, non contents d'être devenus nos égaux et d'avoir même, par le mode d'élection, une vraie suprématie sur nous, veulent encore gagner sur l'Etat et sur les propriétaires. Car, qu'on ne se fasse point illusion! la faculté du rachapt est justice, mais le don de la dime seroit brigandage, parceque les terres décimables ont été achetées à meilleur prix, toutes choses d'ailleurs égales, que celles qui ne le sont pas. Ce brigandage ne sauroit être justifié ici par un motif de politique, comme en France, où il s'agissoit de renverser le haut clergé, ni par le desir de consolider la révolution, puisque la France la garantit, ni par le besoin de porter le peuple à s'armer contre l'ennemi, puisque la France garantit notre indépendance, ni, enfin, comme butin, par le droit de la victoire, puisque les Bâlois, en 1798,

¹⁾ Art. 5, 6 und 8 der Basler Mediationsverfassung.

resterent neutres tandis que les Lémans marcherent, au nombre de six mille¹⁾, avec le général Brune, contre Fribourg et Berne. Je sais bien que tel ou tel dira, comme il y a 5 ans, que je ne suis qu'un olygarque déguisé et que plus d'un aristocrate aura bien soin de répandre et d'accré-diter ce soupçon; mais je me soucie fort peu de ce qu'on dit de moi, pourvû que ceux pour qui je m'intéresse suivent mes conseils. Ce qu'il y a de sûr, c'est que si j'étois olygarque, je dirois à nos campagnards de remplir le Grand Conseil de leurs gens et d'ouvrir la première séance par un beau décret qui aboliroit sans prix de rachat et la dime et les cens. Je le ferois, parceque 15 jours après j'aurois re-couvré et nos privilèges et mes anciennes charges.

Salut et considération.

Pierre Ochs.

P. S. Mes yeux se rétablirent assez dans la journée de dimanche et la nuit suivante pour m'avoir permis d'assister hier à la séance,²⁾ ce qui m'a fait grand plaisir.

78. S. Ryhiner an P. Ochs. Konzept.

Au Citoyen Ochs à Paris.

(Bâle) ce 23 février 1803.

J'ai reçu hier ensemble 4 de vos lettres dont la dernière est datée du 18 février. Elles prouvent que nos affaires qui se traitent à Paris sont sur le point d'être terminées, mais, malheureusement, il paroît qu'il y aura encore du provisoire au moins pour quelques mois.

Je vous remercie beaucoup de votre complaisance à me tenir instruit de ce qui se passe et je fait des voeux ardents pour que notre patrie parvienne enfin à recueillir les fruits de la révolution par une administration sage et par le re-

¹⁾ Die Zahl ist übertrieben; die Bildung des von General Ménard der Waadt auferlegten Hilfskorps von 4000 Mann hatte gar nicht von statthen gehen wollen (Oechsli I, p. 124 und 134. F. de Rovéra in seinen Memoiren Bd. I, p. 197 behauptet sogar, es seien nur einige hundert Mann gewesen, was wiederum in entgegengesetzter Richtung übertrieben sein muss).

²⁾ Die Abschiedsaudienz beim Ersten Konsul am Montag, 21. Februar 1803.

tour de la concorde et d'un esprit de paix en remplacement de cet esprit de parti qui lui a causé tant de maux.

79. Augustin Gasser an S. Ryhiner.

Zurich ce 25^{me} janvier 1813.

Mon très cher et respectable ami.¹⁾

Ne m'avés-vous pas peut-être déjà accusé in petto du crime de lèze amitié d'avoir tardé trois semaines à vous dire, quoi? Des compliments? Non, vous ne les aimés pas; que je suis toujours le même? J'espère qu'il n'en est pas besoin. Comment je me trouve ici? Pour cela, à la bonne heure! et je vais commencer par là. Mon logement, qui est pour moi une chose essentielle, est parfaitement bon et préparé pour un Schlafcamerad;²⁾ je mange seul à mon petit couvert — depuis la table d'hôte de Bâle, les autres ne peuvent plus me convenir; mes hôtes sont fort bonnes gens — ainsi que leurs alentours; je connais deux de nos amis³⁾ qui s'arrangeraient très bien du local, car il y a dans la maison une des plus jolies chambrières qu'on puisse voir; il ne faut pas moins que toute ma tempérance et mon rigorisme, auxquels se joint une pensée sur ma vocation prochaine,²⁾ pour ne pas succomber à la tentation, ce qui serait très facile et sans inconvénient! — Après ce début je continuerai à vous dire que notre Landammann n'est plus tout à fait le même bourru politique qu'il y a 6 ans;⁴⁾ son séjour

¹⁾ Gasser hatte als eidgenössischer Staatsschreiber das Jahr 1812 in Basel, als dem Vororte für dieses Jahr, zugebracht; Ryhiner kam als Schwiegersohn des Landammauns Peter Burckhardt natürlicherweise mit der eidgenössischen Kanzlei in nähere Berührung. Mit dem 1. Januar 1813 ging die Würde eines Landammannes an Bürgermeister Hans von Reinhard von Zürich und die eidgenössische Kanzlei siedelte an die Ufer der Limmat über.

²⁾ Gasser war verlobt und heiratete bald darauf, wie sich aus andern, hier nicht publizierten Briefen rein privaten Charakters ergibt. Seine Braut war Fräulein Marie Elisabeth Glutz von Solothurn (vgl. Einleitung).

³⁾ Ryhiner war seit 1792 Witwer; der andere Freund auf den hier angespielt wird, könnte wohl Dagobert Gysendörfer sein, Ryhiners Intimus und Jagdfreund, der Junggeselle war.

⁴⁾ Hans von Reinhard war schon im Jahre 1807 Landammann der Schweiz gewesen.

à Paris¹⁾ n'a pas été sans frait²⁾ pour lui et, par ricochet, pour nous — il est beaucoup plus traitable et de manières et d'opinions; c'est toujours quelquechose que de profiter des leçons qu'on reçoit.

Je ne sais si S. E. votre beau-père³⁾ vous aura communiqué sa correspondance particulière au sujet de la remise du cadeau à M. de Talleyrand⁴⁾. M. de Reinhard⁵⁾ ne m'en a pas parlé, mais je sais qu'il avait l'idée que peut-être S. E. Mr Bourcard ne répugnerait pas à faire le voyage pour remettre un cadeau dont il a fait la première proposition et dont il a soigné l'acquisition. Comme il est de toute convenance que ce cadeau soit accompagné d'une lettre officielle du Landamann, la pensée de Mr Reinhardt serait de faire accompagner le porteur du cadeau d'une personne de la chancellerie fédérale. Tout ceci n'est encore qu'un plan qui se développera quand votre beau-père aura fait connaître à Mr de Reinhard ses idées. J'en ai écrit l'autre jour un mot à S. E. Mr Bourcard, je pense que vous en saurez quelque chose; si toutefois il ne vous en avait⁶⁾ pas parlé, faites de ceci l'usage que vous voudrez.

¹⁾ Vom 4. April bis zum 16. November 1811 weilte Reinhard als ausserordentlicher Gesandter in Paris wohin er, zunächst mit Müller-Friedberg und von Flüe als Mitgesandte, zur Beglückwünschung Napoleons zur Geburt des Königs von Rom abgesandt worden war und wo er dann zur Erledigung schwieriger diplomatischer Geschäfte noch mehrere Monate bleiben musste. Er reiste ab „mit dem traurigen Gefühl nichts Wesentliches ausgerichtet, jedoch auch mit dem tröstlichen Bewusstsein, nichts verabsäumt zu haben, um dem schwer bedrängten Vaterlande nützlich zu sein.“ (C. von Muralt: „Hans von Reinhard, Landamann etc.“ p. 212.)

²⁾ „Frait“; wahrscheinlich wollte Gasser „frai“ schreiben, womit die Abnutzung einer Münze durch den Gebrauch bezeichnet wird.

³⁾ Bürgermeister und Alt-Landamann Peter Burckhardt.

⁴⁾ Graf August de Talleyrand-Périgord, französischer Gesandter in der Schweiz 1808—1823.

⁵⁾ Siehe Anm. 1, p. 205.

⁶⁾ Das Geschenk der Eidgenossenschaft an den französischen Gesandten Grafen Auguste de Talleyrand-Périgord, eine goldene Dose, wurde letzterem durch den Landamann für das Jahr 1812, Peter Burckhardt, nach Bern übermittelt und zwar durch Burckhardts Neffen Rudolf Forcart. In Basel scheinen der französische Gesandte und seine Frau herzliche Beziehungen mit dem Landammanne angeknüpft zu haben; sie stellten ihren Besuch auf dem Mayenfels, dem Landgute Burckhardts, für den Sommer 1813 in Aussicht (s. Vaterl. Bibl.: Papiere des Peter Burckhardt V. 8, Corresp. I, namentlich Daugesbrief Talleyrands an P. B. vom 12. März 1813).

Les rapports que nous avons enfin reçu de nos régimens font gémir sur leur sort et presque regretter la bravoure qu'ils ont montrée; c'est le cas de dire: tout est f.... fors l'honneur.¹⁾ Ils sont réduits de 7 à 8 mille qu'ils étaient à environ 400. Amis et ennemis leur rendent la justice d'avoir donné l'exemple de la bravoure, de l'ordre et de la discipline à tout le reste de l'armée; les Suisses ont été les seuls corps de l'armée, après les affaires de Polozk et Borisow, où les soldats ne se sont pas débandé et ont resté avec leurs officiers. — S. M. l'Empereur n'a pas encore daigné donner un signe de satisfaction sur leur conduite, par contre bien ses généraux.²⁾ Jusqu'où les maudits Russes pousseront-ils leur campagne d'hyver? Je crains qu'ils ne s'approchent trop; je n'aimerai pas leur voisinage. — — — — —

Gasser.

80. A. Gasser an S. Ryhiner.

Zurich ce 23 mars 1813.

Que d'évènemens se sont passés depuis ma dernière;³⁾ je vous révérrerai comme le premier prophète du 19^{me} siècle

¹⁾ Ausspruch des Königs Franz I. nach der Schlacht von Pavia 1525.

²⁾ In den Kämpfen um Polozk vom 18. bis 20. Oktober 1812 hatten das 1. und 2. Schweizerregiment über 60 Offiziere und 1100 Soldaten, das 3. und 4. Regiment 400 Mann verloren; sie zählten zusammen nach diesen Kämpfen noch 1300 Dienstfähige. Borisoff hieß der Brückenkopf an der Beresina; das Korps Oudinot, dem die Schweizerregimenter angehörten, hatte mit den Truppen Neys die Rückzugsstrasse freizuhalten; die vier Schweizer-Regimenter zählten beim Appell nach den Kämpfen vom 28. November 1812 nur noch 300 Mann. Ihr Brigadier, der französische General Merle, soll ihnen zugerufen haben, sie hätten alle das Kreuz der Ehrenlegion verdient. Nachher anerkannte auch Napoleon die Tapferkeit der Schweizer, indem er 82 Dekorationen für sie bestimmte. (Oechsli I, p. 583 ff.). „Six mille Suisses qui ont succombé dans la dernière campagne et dont la moitié sont morts avec gloire aux combats de Polozk et de la Bérésina ont plaidé auprès de Votre Majesté la cause de leur patrie“, schrieb zwei Tage später Reinhard an Napoleon (s. Tillier: Geschichte der Eidgenossenschaft während der Herrschaft der Vermittlungsakte I, p. 486, Anm. 4); man darf wohl annehmen, dass dieser Brief Reinhards dem eidgenössischen Staatsschreiber schon vorlag, als er an Ryhiner schrieb.

³⁾ Am 28. Februar 1813 war zwischen Russland und Preussen der Bund von Kalisch zur Befreiung Europas durch gemeinschaftlichen Kampf gegen Frankreich zu Stande gekommen. In Preussen bildeten sich unter grosser

si vous pouviez me prédire leur résultat: je commence à croire que les hordes du Nord, pour chercher à effacer le souvenir des ravages que leurs ayeuls et archi-ayeuls ont commis dans les anciens tems dans le midi de l'Europe, pensent et veulent réellement y rétablir un ordre de paix et d'indépendance; mais jusque-là nous avons encore des épreuves à subir et je m'attends à nous voir dans le cas de garnir nos frontières de troupes avant qu'il soit long-tems: ce qui me rassure dans ces circonstances, c'est l'unanimité des gouvernemens et des peuples suisses dans l'opinion que notre salut dépend de notre tranquilité dans l'intérieur; quelques mauvaises têtes ou quelques cranes ne sont plus à craindre. —¹⁾

Notre ami Maillardoz²⁾ a fait une faute en prêtant serment à l'Empereur en qualité d'adjudant général sans en prévenir le Landamman. Sa première qualité de ministre de la Confédération l'autorisait complètement à demander un délai pour avoir le temps d'en informer son principal qui n'aurait pas osé y mettre obstacle. Ce n'est pas que Mr de Reinhard n'aye parfaitement senti la position difficile du ministre; j'ai même été très édifié de la manière dont il s'est expliqué à ce sujet; il n'en a pas été de même de mes collègues qui se sont évertués en sens opposé. Je désire bien qu'il ne soit plus question de cette affaire — mais j'en doute. —

Gasser.

Begeisterung die freiwilligen Korps und die Landwehr, während anderseits Napoleon durch Konskription und Aufgebot der National- und Ehregarden die Lücken im französischen Heere ergänzte. (G. Weber: „Lehrbuch der Weltgeschichte“ 20. Aufl. II, p. 541 ff.)

¹⁾ In diesem Sinne beschwörte auch Landammann Reinhard die nächste Tagsatzung zur Eintracht. (C. von Muralt: „H. von Reinhard“, p. 226.)

²⁾ Antoine Constantin, Marquis de Maillardoz 1765—1832, von Freiburg, trat 1780 in die französische Schweizergarde, in welcher sein Vater Oberstlieutenant war, ein, wurde 1791 capitaine-commandant mit Oberstenrang, Gesandter des Landammans d'Affry an Napoleon 1803, adjudant-commandant zur Organisation der Schweizer-Regimenter in Frankreich 1806, Gesandter der Eidgenossenschaft bei Napoleon 1807—1814, maréchal de camp (Generalmajor) 1816, in Freiburg Grossrat 1795—1798, 1814—1831 (s. G. Tobler: „Zur Mission des französischen Gesandten Reinhard 1800—1801“ im Archiv des historischen Vereins von Bern, Bd. 15, p. 356, Anm. 7).